



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Liban

Question écrite n° 3060

Texte de la question

M. Roger-Gerard Schwartzberg appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des sept otages juifs enlevés à Beyrouth entre 1984 et 1986 et détenus au Liban. Il lui demande de lui indiquer quelles démarches ont été entreprises ou seront entreprises auprès de l'Etat libanais, des autres pays concernés et de l'ONU pour parvenir à la libération de ces sept otages, dont l'enlèvement et la détention constituent une violation particulièrement inacceptable des droits de l'homme.

Texte de la réponse

Le Gouvernement français est bien au fait de la situation des sept citoyens libanais de confession juive détenus dans leur pays. Le ministre délégué à l'action humanitaire et aux droits de l'homme, en particulier, est en contact régulier avec le CRIF sur cette question. MM. Elie Hallak, Selim Jamous, Elie Srour, Isaac Sasson, Yehouda et Youssef Benesti et Henry Men ont tous été enlevés entre 1984 et 1986 par des groupes extrémistes. Des recherches longues et difficiles ont été engagées auprès de nos interlocuteurs libanais afin de déterminer le sort qui aurait pu leur être réservé. Selon certaines indications, les organisations qui ont pratiqué des prises d'otages ne retiendraient plus aujourd'hui de Libanais de confession juive, ce qui peut justifier de grandes appréhensions. Mais elles n'ont pu être vérifiées et l'incertitude demeure à leur sujet. C'est pourquoi le Gouvernement français a mis depuis quelques mois cette question à l'ordre du jour des différents entretiens que certains de ses membres ou de hauts responsables administratifs ont eu avec les autorités des pays de la région concernés par cette affaire ou dont l'intervention auprès des organisations éventuellement impliquées dans ces prises d'otages pourrait être utile. Aucune réponse utile n'a été apportée à ce jour. Mais il continuera de soulever cette question auprès de ces mêmes interlocuteurs jusqu'à ce que la lumière soit faite sur ces enlèvements. L'honorable parlementaire peut être assuré que le Gouvernement français ne relâchera pas ses efforts.

Données clés

Auteur : [M. Schwartzberg Roger-Gérard](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3060

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 1993, page 1756

Réponse publiée le : 13 septembre 1993, page 2902